

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille dix-huit, le Vendredi trente mars à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Ecourt-Saint-Quentin, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET (et sous la présidence de M. Jean-Pierre HECQUET pour le vote du compte administratif), Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 mars 2018, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Thierry ANSART, M. Jean-Pierre LESTOCARD, M. Daniel GAY, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZYSSZYN, M. Serge DERET, Mme Réjane LIBERT, M. Hervé NAGLIK, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Luc BOYER (à compter du point 2-3), Mme Agnès LAGEAT, M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, Mme Sylvie LEGROS, M. Alain COPLO, Mme Christine LIBERAL, M. Jean-Pierre MOREAU, M. Dominique BLARY, M. Bernard BEAUCAMP, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Eric MORELLE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Gilbert THERON, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. André LACROIX, M. Michel VOLANTI, Mme Valérie RATTE, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Denis PAMART, Mme Line DELATTRE, M. Michel ROUSSEAU, M. Georges HOUZIAUX, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Patrick DOYEN, Mme Marie-Christine GUENOT, M. André PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, Mme Marie-Rose VERET, M. Gérard GENTY, M. Bernard BATTESTI, M. Jean-Luc LEROUX, M. Bernard TRANNIN, M. Rodrigue MROZ, M. Alain LIBERAL, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Bernard MAYEUX, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, M. Francis RICHARD, M. Michel DEBAVELAERE, Mme Sylvie JONIAUX, Mme Catherine VESIEZ (jusqu'au point 2-4-10)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian MERCIER (pouvoir à M. Michel VOLANTI), M. Régis BAES (pouvoir à M. Bernard TRANNIN), M. Jean-Marie HERMANT (pouvoir à Mme Valérie RATTE), M. Jean - Marcel DUMONT (pouvoir à M. Pierre GEORGET), Mme Nathalie POTEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre MOREAU), Mme Anne-Sophie DEROUBAIX (pouvoir à M. Christian THIEVET), Mme Sylviane DURAK (pouvoir à M. Francis RICHARD), M. Pierre DECOURRIERE (pouvoir à M. Michel DEBAVELAERE), Mme Catherine VESIEZ (pouvoir à Mme Sylvie JONIAUX à compter du point 3)

Absents représentés :

M. Norbert GROBELNY, représenté par M. Thierry ANSART,
M. Philippe DUBUS, représenté par M. Denis PAMART,
M. Gilles PINTIAUX, représenté par M. Patrick DOYEN,
M. Xavier PLATEL, représenté par M. André PLATEL,
M. André ANJORAND, représenté par M. Gérard GENTY,
Mme Annick DANIEL, représentée par M. Alain LIBERAL,
M. Denis SENECHAL, représenté par Mme Line DELATTRE,
M. Eric ROUSSEL, représenté par Mme Marie-Rose VERET,

Absents :

M. Jean-Luc BOYER (jusqu'au point 2-2)
M. Jean-Pierre LEGER,
M. Guy de SAINT-AUBERT,

M. Stéphane TONELLE est désigné Secrétaire de Séance.

Point N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 février 2018

Adopté à l'unanimité

Point N°2 : POLE FINANCES ET GESTION

2-1 : Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein d'Osartis Marquion

Le conseil communautaire a pris acte sans opposition, de la présentation du rapport.

2-2 : Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif

Le conseil communautaire a désigné Monsieur Jean-Pierre HECQUET pour présider le vote du compte administratif

2-3 : Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2017 + affectation de résultats

2-3-1 : Budget Général de la Communauté de Communes Osartis Marquion

Adopté à l'unanimité

2-3-2 : Budgets annexes de la Communauté de Communes Osartis Marquion

2-3-2/1 : Service Jeunesse

Adopté à l'unanimité

2-3-2/2 : Espace aquatique « Aquatis »

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité **2-3-2/3 : Bâtiment Relais**

Adopté à l'unanimité **2-3-2/4 : Parc de l'Aérodrome**

Adopté à l'unanimité **2-3-2/5 : Parc des Béliers**

Adopté à l'unanimité **2-3-2/6 : Parc du Blanc Terroir**

Adopté à l'unanimité **2-3-2/7 : Parc Horizon 2000**

Adopté à l'unanimité **2-3-2/8 : Aérodrome Civil**

Adopté à l'unanimité **2-3-2/9 : Port Fluvial**

Adopté à l'unanimité **2-3-2/10 : Parking**

Adopté à l'unanimité **2-3-2/11 : ZAL de Baralle**

Adopté à la majorité absolue (3 abstentions) **2-3-2/12 : Service de Soins Infirmiers à Domicile**

2-4 : Approbation des Budgets 2018

2-4-1 : Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises

Le conseil communautaire, à l'unanimité :
DECIDE de fixer le taux de CFE pour l'année 2018 à 25,24 %,
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

2-4-2 : Vote du taux de la fiscalité mixte (TH, TFB, TFNB)

Le conseil communautaire, à l'unanimité :
DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2018 :

- Taxe Habitation : 12,28 %
- Taxe Foncière Bâti : 0,978 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 4,10 %

AUTORISE Monsieur le Président, à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

2-4-3 : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le conseil communautaire, à la majorité absolue (1 abstention) :

- DECIDE de fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2018, pour la zone 1 Osartis à 15,76 % et pour la zone 2 Marquion à 13,76 %,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures Ménagères, taxe instituée par l'EPCI.

2-4-4 : Vote du coefficient multiplicateur de TASCOM

Le conseil communautaire, à l'unanimité :
DECIDE d'appliquer sur l'ensemble de son périmètre un coefficient multiplicateur de 1,10 sur la TASCOM.

2-4-5 : Vote des subventions et participations

2-4-5/1 : Subventions aux associations

Le conseil communautaire, à l'unanimité :
DECIDE d'attribuer les subventions proposées, au titre de l'année 2018

2-4-5/2 : Syndicat Mixte pour la reconversion du site d'Epinoy-Cambrai

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

ACCEPTE le versement de la contribution financière au Syndicat Mixte pour la Reconversion du site de Cambrai-Epinoy (BA 103), pour un montant de 387 482,05 €

2-4-5/3 : Mission Locale en Pays d'Artois

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE la conclusion d'une convention d'adhésion à la Mission locale du Pays d'Artois pour l'année 2018,
- DIT que les crédits nécessaires à l'adhésion sont inscrits au Budget Primitif 2018.

2-4-5/4 : Artois Emploi Entreprise - Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE le règlement de la cotisation pour l'année 2018,

DIT que les crédits nécessaires à l'adhésion sont inscrits au Budget Primitif 2018

2-4-5/5 : Artois Emploi Entreprise – cotisation

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE la conclusion d'une convention d'adhésion au PLIE pour l'année 2018,
- DIT que les crédits nécessaires à l'adhésion sont inscrits au Budget Primitif 2018.

2-4-5/6 : Artois Emploi Entreprise - mise à disposition de personnel

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise à disposition de la chargée de mission par AEE moyennant une prise en charge de sa rémunération par Osartis-Marquion,
- DIT que les crédits nécessaires à l'adhésion sont inscrits au Budget Primitif 2018,

2-4-5/7 : Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE le versement de la cotisation de 8434,80€ au Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018,

2-4-5/8 : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE le versement de la participation de 5000€ au GEIQ 3A,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018,

2-4-5/9 : SAGE Scarpe amont

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE le versement de la participation de 9331,50 € au SAGE Scarpe Amont,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018,

2-4-6 : Admission en non-valeur

Adopté à l'unanimité

2-4-7 : Budget Général

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOpte le budget principal 2018 de la communauté de communes Osartis Marquion tel qu'il lui a été présenté.

2-4-8 : Budgets annexes

Le conseil communautaire, à l'unanimité, ADOpte les budgets annexes 2018 pour :

- 2-4-8/1 : Service Jeunesse
- 2-4-8/2 : Espace aqualudique « Aquatis »
- 2-4-8/3 : Bâtiment Relais

- 2-4-8/4 : Parc de l'Aérodrome
- 2-4-8/5 : Parc des Béliers
- 2-4-8/6 : Parc du Blanc Terroir
- 2-4-8/7 : Parc Horizon 2000
- 2-4-8/8 : Aérodrome Civil
- 2-4-8/9 : Port Fluvial
- 2-4-8/10 : Parking
- 2-4-8/11 : ZAL de Baralle

2-4-9 : Bilan de clôture budgets annexes

2-4-9/1 : Parc de l'Aérodrome

Le Conseil Communautaire, A l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le bilan de clôture de l'opération d'aménagement du Parc de l'Aérodrome qui s'établit, en dépenses, à la somme de 4 198 579,39€ et, en recettes, à la somme de 1 730 697,25€
- CONSTATE que ce bilan fait apparaître un déficit de 2 467 882,14 euros et que les recettes fiscales permettent de combler ce déficit sur une période de 12 ans.

2-4-9/2 : Parc du Blanc Terroir

Le Conseil Communautaire, A l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le bilan de clôture de l'opération d'aménagement du Parc du Blanc Terroir qui s'établit, en dépenses, à la somme de 888 929,97€ et, en recettes, à la somme de 672 085,42€
- CONSTATE que ce bilan fait apparaître un déficit de 216 844,85.

2-4-10 : DBM pour le SSIAD

Adopté à l'unanimité

Point N°3 : POLE RESSOURCES

3-1 : Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications précitées du tableau des effectifs communautaires,
- AUTORISE Monsieur le Président à recruter et, le cas échéant, à nommer les agents concernés, ainsi qu'à signer tout document s'y rapportant,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif.

3-2 : Modification de la délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour des besoins saisonniers et d'accroissement d'activité

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la création de 20 postes d'agents contractuels (à temps complet ou non complet), qui pourront être pourvus pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité conformément à la délibération n°17/M04/51 du 14 avril 2017 précitée.

Point N°4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/EMPLOI/FORMATION

4-1 : Conclusion d'une convention de partenariat avec le Conseil Régional des Hauts de France relative à la participation de la Communauté de Communes au financement des aides et régimes d'aides mis en place

Adopté à l'unanimité

Point N°5 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE / LOGEMENT / CADRE DE VIE

5-1 : Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Corbehem

Adopté à l'unanimité

5-2 : Approbation de la quatrième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourlon

Adopté à l'unanimité

POINT N°6 : DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE

6-1 : Fonds de concours 2018 : modalités de mise en œuvre

Adopté à l'unanimité

POINT N°7 : SUIVI DES GRANDS PROJETS

7-1 : Location d'une partie de l'ancienne BA 103 pour le stockage de véhicules

Adopté à l'unanimité

Point N°8 : SPORTS / ESPACE AQUALUDIQUE AQUATIS

8-1 : Adhésion à Profession Sport 62

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'adhésion pour une durée d'un an à l'association Profession Sport 62.

8-2 : Convention d'accès à l'espace aqualudique Aquatis – Partenariat « Métiers du bien-être »
Adopté à l'unanimité

8-3 : Gratuité des entrées lors d'une rencontre entre Instituts Médico Educatifs le 28 juin 2018
Adopté à l'unanimité

8-4 : Remboursement exceptionnel de leçons de natation à un usager

Le conseil communautaire, à l'unanimité :
AUTORISE le remboursement à titre exceptionnel des leçons inutilisées par un usager, pour un montant de 64 euros

Point N°9 : TOURISME

9-1 : Convention de dépôt de mobiliers archéologiques issus des opérations réalisées sur le territoire d'Osartis Marquion au musée Arkéos

Le conseil communautaire, à l'unanimité :
AUTORISE le Président à signer la convention de dépôt ainsi que tous documents s'y rapportant

Point N°10 : CULTURE

10-1 : Tarification 2018/2019 de l'ERIM et des ateliers théâtre

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Ecole Rurale Intercommunale de Musique :

	Résident			Non résident
Enseignement musical	35 €			110 €
Enseignement instrumental	Modulation pour les familles			120 €
	1 ^{er} inscrit	2 ^{ème} inscrit	A partir du 3 ^{ème} inscrit	
	75 €	55 €	45 €	
Location instrument	56 €			110 €
Caution location	150 €			150 €

* La modulation du tarif concerne les familles dont les membres sont inscrits à l'ERIM et/ou aux classes théâtre. Elle n'est pas valable pour les élèves pratiquant plusieurs instruments ou disciplines (théâtre et musique).

- Théâtre :

	Résident			Non résident
Cours de théâtre	Modulation pour les familles*			120 €
	1 ^{er} inscrit	2 ^{ème} inscrit	A partir du 3 ^{ème} inscrit	
	75 €	55 €	45 €	

* La modulation du tarif concerne les familles dont les membres sont inscrits à l'ERIM et/ou aux classes théâtre. Elle n'est pas valable pour les élèves pratiquant plusieurs instruments ou disciplines (théâtre et musique).

10-2 : Convention de mise à disposition de salle pour la dispense des cours de musique et de théâtre 2018/2019

Adopté à l'unanimité

10-3 : Convention de partenariat avec l'Opéra de Lille pour la retransmission en direct et en simultané de la captation de la représentation de Nabucco

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Opéra de Lille et à signer tous documents se rapportant à la retransmission du 26 mai 2018 à 18h00, à Marquion, de la production de l'opéra *Nabucco*

10-4 : Projet d'aménagement de l'actuel giratoire de l'Espérance

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer les conventions d'occupation temporaire et d'entretien avec le Département du Pas-de-Calais ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif

Point N°11 : GESTION DES DECHETS

11-1 : Transfert de la compétence « Traitement des déchets » au SyMEVAD pour l'ex-périmètre de la Communauté de Communes de Marquion

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

ACTE le transfert de la compétence « Traitement des déchets » au SyMEVAD, pour les communes de l'ex-périmètre de la Communauté de Communes de Marquion,

Affiché le 6 avril 2018

Le Président, Pierre GEORGET